

# DÉPARTEMENT DU GARD

Envoyé en préfecture le 10/12/2025  
Reçu en préfecture le 11/12/2025  
Publié le 11/12/2025  
ID : 030-213001365-20251208-CM2025120807-DE

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE JUNAS

### SÉANCE DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de membres :

- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 10 + 1 procuration

Date de la convocation : 2 décembre 2025

#### Objet de la Délibération

N°CM2025-12-08-07 – BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N°3

L'an deux mille vingt-cinq et le huit décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José, Maire.**

**Présents** : Mme PELLET Marie-José, M. NÈGRE Éric, Mme VEYRET Marie-Josée, M. BOURREL Christian, M. TERME Élian, M. ROUSSEL Guillaume, M. VAUCLARE Jean-Luc, Mme LESAGE Véronique, M. ANDRÉ Guy, M. REDON Yannick.

**Absentes** : Mme CAM Morgane, Mme CHAZEL Claire, Mme ROUX Marie, Mme FROMENT Valérie.

**Procuration** : Mme FAVAS Sylvie à Mme PELLET Marie-José.

**Secrétaire de séance** : Mme VEYRET Marie-Josée.

Le Conseil Municipal,  
**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M 57,  
**Vu** le budget principal « Commune »,

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à des réajustements budgétaires pour rectifier une opération d'ordre (imputation comptable d'un amortissement).

Elle propose au Conseil Municipal d'autoriser, pour le budget « commune » de l'exercice 2025, la décision modificative suivante :

#### Section d'investissement – Dépenses

Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :

Article 2032 – Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion : - 180,00 €

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

Article 21578 – Matériel et outillage technique : + 180,00 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2025

Reçu en préfecture le 11/12/2025

Publié le 11/12/2025

ID : 030-213001365-20251208-CM2025120807-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.  
Vote : Oui à l'Unanimité

Fait à Junas,  
Le 9 décembre 2025

**Le secrétaire de séance,**  
**Marie-Josée VEYRET**



**Le Maire,**  
**Marie-José PELLET**



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

ip